

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Nombre de membres élus : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 27 + 2 pouvoirs

L'an deux mille vingt et le dix juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du Lavandou s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gil BERNARDI,

Présents : M. Gil BERNARDI, Mme Charlotte BOUVARD, M. Bruno CAPEZZONE, Mme Laurence CRETELLA, M. Roland BERGER, Mme Nathalie JANET, M. Denis CAVATORE, Mme Frédérique CERVANTES, M. Patrick LE SAGE, M. Jacques BOMPAS, M. Jean-François ISAIA, Mme Laurence TOUZE, Mme Corinne TILLARD, M. Philippe GRANDVEAUD, Mme Nathalie VITIELLO-CHRISTIEEN, Mme Nicole GERBE, Mme Sandra BIANCHI, Mme Carole MAMAIN, M. Johann KOCH, M. Cédric ROUX, M. Nicolas COLL, M. Gilles COLLIN, M. Jean-Laurent FELIZIA, Mme Stéphanie BOCCARD, M. Franck GIORGI, M. Bertrand CARLETTI, Mme Gwenaëlle CHARRIER

Pouvoir(s) : Mme Julie ROIG a donné pouvoir à M. Philippe GRANDVEAUD, Mme Valérie PASTUREL a donné pouvoir à M. Franck GIORGI

Secrétaire de Séance : Monsieur Nicolas COLL

Date de la convocation : 6 juillet 2020

N° délibération : 2020-068

RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION ETAT/COMMUNE - PLAGES DU CENTRE-VILLE.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 juin 2009 et ses avenants 1, 2 et 3 accordant la concession de la plage naturelle du Centre-Ville à la commune du Lavandou.

Considérant que ladite concession conclue initialement pour une durée de 12 ans arrive à échéance le 30 juin 2021, il convient de demander aux services de l'Etat le renouvellement de ce titre d'occupation et de faire valoir le droit de priorité de la commune conformément aux dispositions du décret n°2006-608 du 26 mai 2006 dans sa version consolidée au 11 juin 2020.

Considérant enfin qu'il convient de confirmer la demande de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL DU LAVANDOU
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE - 29 voix pour

DEMANDE aux services de l'Etat une nouvelle concession pour la plage naturelle du Centre-Ville pour une durée de 12 ans.

FAIT valoir son droit de priorité pour l'octroi de cette concession conformément aux dispositions du décret n°2006-608 du 26 mai 2006 dans sa version consolidée au 11 juin 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à saisir Monsieur le Préfet du Var pour l'ouverture d'une enquête publique.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

FAIT AU LAVANDOU, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

411

